

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de leurs données personnelles.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5575 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : M. ECHAFI ABDELLATIF

Date de naissance : 14-09-1959

Adresse : OULFA - CASA AZIZIA 1 84 0248

Tél. : 06 20 13 42 23 Total des frais engagés : 180 + 299,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

AIT OUMAR Med Amin
Médecin Généraliste
INPE: 161228598

Date de consultation : 15/12/2022

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infectie 27/12/2022

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/02/23	C			AIT OUMAR Med A Médecin Généraliste INPE: 161228598

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
pharmacie AL MATAR LAMARTI Iman Mehdi Ben Baraka, 32 Al Farai Tél : 05 39 99 32 29 - Tétouan	15/2/23	229.22

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

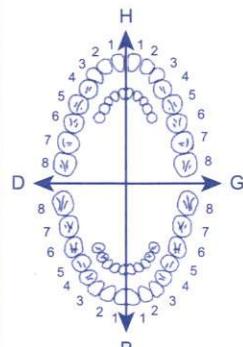
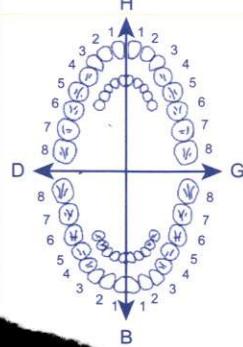
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

EN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR
AIT OUAMAR MOHAMED AMINE
Médecine générale - Echographie - Hijama
Acupuncture - ECG
Certificat medical du permis de conduire



الدكتور /
آيت وعمر محمد أعين
الطب العام - إيكوغرافي - الحجامة
الوخز بالإبر - تحفيط القلب
الشهادة الطبية لرخصة السياقة

Tétouan le: ١٥٠٢١ ٢٠٢٣ تطوان، في:

Mme : Chafi Yasmin

168,20

11 Augmentin 1g

At 6j

168,20

, 16w 1 sachet x 31.

24 Compresse stériles

99w 2 boîtes

31 Demodex eye

1 pul x 21j

41 Refast crème

1 app x 21j

299,20

Pharmacie AL MATAR
LAMARTI Iman
Av. Mehdi Ben Baraka, 32 Al Farah
Tél : 05 39 99 32 29 - Tétouan

AIT OUAMAR Med Amin
Médecin Généraliste
INPE: 161228598

Bureau n°2, résidence malak, lotissement 23, Av. Day weld sidi baba, wilaya de Tétouan - Tél: 0539 995 774

مكتب رقم 2، اقامة ملاك، تجزئة 23، شارع داي ولد سيدى بابا، ولاية تطوان - الهاتف: 0539 995 774

PER 16.20 ml
PER 0.53 fl.oz

REACTIFS D'ESSAI PRESERVEES
Unidose sur ordonnance

19.75 mg
par jour
Sous
ordre
des
docteurs


DERMASEPT®
SPRAY

LOT: 2500
EXP: 07/25
PPC: 99.00 DH

AUGMENTI
produits de soins professionnels